

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 74-840/PCG prescrivant l'interdiction de solliciter un permis de conduire.

n° 74-840/PCG

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
20 mai 1974

Numéro JO
n° 11 du 10/06/1974

Date du numéro
10 juin 1974

TEXTE INTÉGRAL

Il est interdit de solliciter un permis de conduire toutes catégories avant un délai de : 4 mois à M. Yassin Ahmed Fahiyé, né vers 1942 à Ali-Sabieh, fils de Ahmed Fahiyé et de Amina Elmi, mécanicien, demeurant à Djibouti quartier 2, place Hadji-Didé, maison n° 18. 4 mois à M. Bayart Luc, né le 26 novembre 1952 à Crois (Nord), fils de Gilbert et de Dulieu Anne-Marie militaire, demeurant à Djibouti GET. 8 mois, à M. Abdoukader Oudoum Hamadou, né vers 1950 à Tewao (ccrele de Dikhil), fils de Oudoum Hamadou et de Sitina Hebano, militaire, demeurant à Djibouti, au 5e RIAOM Camp Letellier. 16 mois, à M. Souleman Omar Hassan, né vers 1951 à Djibouti, fils de Omar Hassan et de Fatma Abdallah, commerçant demeurant à Djibouti. cité Carton, maison n° 39.